

adroites avec le fer à souder qu'avec le fer à repasser. Il y a aussi les mamans qui ont donné leurs fils aux forces armées et pour peupler les cimetières de guerre. Il faut aussi penser aux hommes. Les plus âgés ont commencé à travailler à l'âge de 15 ans pour la somme de 50c. par jour. Ils ont manqué leur coup dans tout ce qu'ils ont entrepris durant la période de 1929 à 1939. Ils ont permis des retenues de cotisations syndicales sur leur salaire pendant 30 ans, alors que souvent elles ne servaient qu'à payer un salaire frauduleux à des chefs ouvriers. Il y a des hommes qui ont payé des taxes toute leur vie et d'autres qui paient des impôts depuis 25 ans.

Monsieur l'Orateur, je me permets de signaler que si un député, après avoir siégé ici durant trois Parlements et avoir été généreusement indemnisé, a le droit de toucher une pension de \$2,000 par année, le travailleur qui a contribué à développer le pays pendant 50 ans de sa vie a droit à une pension de \$1,200 par année.

Le jour où l'on versera une pension à ces personnes âgées, à ce moment-là nous ferons de la place pour les jeunes travailleurs. Il ne faut pas oublier que présentement les jeunes sont bafoués à travers le Canada, et ce parce qu'ils sont coincés entre le gouvernement qui exige de l'instruction, et l'industrie, de l'expérience. Les jeunes ont beau se présenter aux portes de l'industrie avec leurs diplômes, on leur demande de l'expérience, tandis que le gouvernement, de son côté, leur dit: si vous ne travaillez pas, c'est parce que vous n'avez pas d'instruction, —de Pilate à Caïphe et de Caïphe à Pilate. Ce n'est pas la première fois dans le monde qu'un tel jeu se pratique.

Par ailleurs, j'ai été heureux de constater, par le discours du trône, que le gouvernement veut s'occuper de la question des salaires de même que des conditions de travail.

Cet énoncé me rend très heureux. J'espère que les citoyens du comté de Portneuf en bénéficieront car dans mon comté certaines industries ne paient leurs employés, des hommes mariés, que 80c. l'heure.

Au Canada, il y a des jeunes qui sont sans travail et d'autres qui travaillent trop. Je veux parler, ici, des enfants qui sont le soutien de la famille. Il y a des enfants qui sont forcés de travailler pendant que d'autres dorment, jouent, étudient. Il y a des enfants qui travaillent pour subvenir aux besoins de leur famille, et ce au risque de compromettre leur avenir. Le plus bel exemple de cet état lamentable, nous l'avons ici même à la Chambre, nos pages!

J'ai remarqué que ces enfants-là se rendent à l'école à 9 heures le matin et travaillent

ici de midi et demi jusqu'à 6 heures et de 8 heures jusqu'à 10 heures du soir. La semaine dernière, à 11 heures moins quart du soir, ils étaient encore parmi nous. Le lendemain matin, pendant que nous faisons la grasse matinée, nous, les membres du Parlement, ces enfants-là étaient à l'école.

• (5.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je regrette que le futur ministre de la main-d'œuvre (M. Marchand) ne soit pas à son siège, parce que je lui demanderais de s'occuper du cas de ces enfants-là. Ils ne sont pas les seuls, il y en a d'autres à la grandeur du Canada. Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) n'a pas d'autre solution à offrir que celle de faire travailler les jeunes, pour venir en aide aux mères de famille ou aux familles nécessiteuses, je lui conseillerais de puiser dans l'histoire des peuplades qui habitaient le Nord du pays avant l'arrivée de nos ancêtres. Aussi longtemps qu'on n'ajustera pas les allocations familiales à l'indice du coût de la vie, on ne peut pas parler de justice non plus, parce qu'il y a trop de nos familles actuellement qui manquent du strict nécessaire. Parlant d'allocations familiales, il faudrait qu'elles soient ajustées à l'indice du coût de la vie.

Afin d'en hâter le rajustement, je me permets de conseiller à notre gouvernement d'utiliser comme base le barème de l'indemnité des députés afin de déterminer à quel moment le relèvement du taux des allocations familiales doit cesser. Qu'on regarde combien touchait un député en 1945 et combien il reçoit aujourd'hui, en 1966, et qu'on fixe le taux des allocations familiales en proportion. Je suis certain qu'à ce moment-là toutes les mamans canadiennes seront heureuses.

Maintenant, permettez-moi de présenter un amendement. Je propose, appuyé par le député de Chapleau (M. Laprise):

Que la proposition d'amendement soit modifiée en supprimant le point final et en ajoutant: et qu'il n'ait pas pris les mesures voulues pour relever immédiatement les allocations familiales selon l'indice du coût de la vie.

J'ai remarqué également que le gouvernement se proposait de «développer» l'agriculture. Monsieur l'Orateur, permettez-moi de souligner que, pour ce faire, les cultivateurs n'ont pas besoin du gouvernement. Les cultivateurs ont prouvé qu'ils pouvaient s'occuper de leurs affaires durant les années 1940 à 1950. Ce qu'ils veulent, ce sont des prix et des marchés pour leurs produits.

Par ailleurs, nous avons énormément besoin du gouvernement du côté de la finance. J'insiste pour que le gouvernement prête, par l'entremise de la Banque du Canada, aux